

secretariat@agria91.fr

Conseil d'administration
18 janvier 2023 à 16H00
Bureaux E311 – E 313- Hôtel du Département

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présents : M. Etienne Darmagnac, Mme Emilia Duarte Martins, M. Mehdi Balthazard, M. Nicolas Naulin, Mme Caroline Duhec. M. Jean Boidé Mme Elodie Pétris-William, Mme Malika Laouès, M. Abderrafik Bahmed

Excusés : Mme Isabelle Dolz, Mme Giulia Elain, Mme Patricia Harnois, Mme Nadia Issati,

Six membres titulaires étant présents, le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'administration peut valablement siéger.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

Mme Véronique Gaydu, Mme Emmanuelle Milian,

Excusés : M. Bertrand Langlet, M. Olivier Delcayrou, Mme Stéphanie Gaubert-Simon, Mme Nathalie Martinez, Mme Patricia Perruchon

INVITES

Elior, Arbéa, Inextenso

Conformément aux statuts, le Bureau de l'association, s'est réuni le 10 janvier 2023 à 17H00.

1 -COMPOSITION DES INSTANCES DE L'AGRIA ET REMPLACEMENT DES MEMBRES ABSENTS OU DEMISSIONNAIRES

Le Conseil d'administration

Les membres élus par les agents

- Elodie Pétris-William, Département de l'Essonne,
- Manque 1 membre issu du Département de l'Essonne,
- Malika Laouès, Préfecture de l'Essonne, Secrétaire de l'Agria,
- Isabelle Dolz, Préfecture de l'Essonne,
- Abderrafik Bahmed, Direction départementale des territoires,
- Manque 1 membre issu des services déconcentrés ou du Tribunal judiciaire.

Les membres désignés par les administrations

- Etienne Darmagnac, Département de l'Essonne, Président de l'Agria,
- Nicolas Naulin, Département de l'Essonne,
- Mehdi Balthazard, Préfecture de l'Essonne,
- Emilia Duarte-Martins, Préfecture de l'Essonne,
- Caroline Duhec, Direction services départementaux éducation nationale,
- Jean Boidé, DGFIP, Trésorier de l'Agria.

La Commission de surveillance

- Benoît Kaplan, Préfecture de l'Essonne, Président (de droit), remplacé par olivier Delcayrou,
- Les membres désignés par les administrations
- Bertrand Langlet, Département de l'Essonne,
 - Emmanuelle Milian, désignée par cooptation sur proposition du Président de l'Agria

Les membres élus par les agents

- Véronique Gaydu, Département de l'Essonne,
 - Stéphanie Gaubert-Simon, Direction générale des finances publiques,
- Suppléantes désignée par cooptation

- Nathalie Martinez, Département de l'Essonne
- Patricia Perruchon, DGFIP

L'Assemblée générale du 30 juin 2022, ayant constaté le manque d'un titulaire élu issu du Département de l'Essonne suite à la démission M. Emmanuel Pegon en décembre 2021 et le manque d'un suppléant élu issu du Département de l'Essonne, suite à la démission de M. Thierry Calaux en décembre 2021, ainsi que le manque d'un titulaire élu et d'un suppléant élu pour les services déconcentrés ou le Tribunal en raison de l'absence de candidat au moment de l'élection, et compte-tenu de la démission de Madame Corinne Le Stum en décembre 2022, suppléante élue, issue du Département de l'Essonne,

Il est proposé de désigner par cooptation des remplaçants sur les postes vacants.

Les candidatures suivantes sont présentées

Titulaires

- Véronique Gourlaouen (Département de l'Essonne) retenu
- Valérie Fidé (Secrétariat général commun départemental / DDETS) retenu

Suppléants

- Romuald Bedu (Département de l'Essonne) retenu
- Eric Langlet (Département de l'Essonne) retenu
- Monique Levieux (Département de l'Essonne)
Sur proposition du Président, pour des raisons de parité, pour le Département de l'Essonne, il est proposé de retenir les candidatures de M. Romuald Bedu et d'Eric Langlet.
- Katia Mateu (DSDEN) retenue

Les membres du Conseil d'administration ne font pas de remarques particulières sur ces propositions qui feront l'objet d'une validation lors de la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 18 janvier 2023, sur proposition du Président de l'AGRIA, a accepté à l'unanimité la désignation par cooptation, des remplaçants des membres démissionnaires ou absents, titulaires et suppléants, pour le Département de l'Essonne et pour les services déconcentrés de l'Etat.

Cette désignation devra faire l'objet d'une validation par la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 18 janvier 2023, a constaté le remplacement de Monsieur Benoit Kaplan secrétaire général de la Préfecture, Président de la commission de surveillance, par Monsieur Olivier Delcayrou, suite à un changement de fonction du premier.

2 - TAUX DE FREQUENTATION

La fréquentation globale continue d'augmenter

public	138 055
privé	3 513
Total	141 568

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
212 270	192 505	157 259	169 375	186 500	186 212	189 751	192 411	190 508	108 653	117 389	141 568

3 - CONTRAT DE RESTAURATION CONCLU AVEC ELIOR DEPUIS 2021 - REVISION FINANCIERE POUR 2023

Un cadre juridique qui a évolué en 2022 et autorise la non-application de la théorie de l'imprévision

- Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision
- Circulaire 6374/SG du premier ministre en date du 29 septembre 2022.

Sur cette base, Elior a engagé une demande de renégociation financière et a proposé 3 scénarii récapitulés ci-dessous.

Les membres du Conseil d'administration auraient voulu avoir la marge d'Elior, les détails des coûts par poste pour comprendre les augmentations proposées.

Ils reconnaissent que l'inflation est présente et que le scénario 1 n'en n'est pas représentatif.

Ils voudraient éviter que cette augmentation pèse trop fortement sur les convives et que le RIA perde des convives. En contrepartie, dans l'hypothèse du choix du scénario 2 ou du scénario 3, les membres du conseil d'administration demandent au Président de l'AGRIA, un engagement d'ELIOR sur le respect de ce qui est prévu au contrat et

surtout sur la qualité de service qui se dégrade depuis plusieurs semaines (files d'attente beaucoup trop longues aux îlots de restauration et non pas aux scans, respecter les grammages et la composition fixés dans le contrat, bio Egalim, ouverture de la cafétéria le matin, politesse de l'équipe d'Elior, augmentation du personnel et meilleure organisation car l'équipe est sous-dimensionnée par rapport au nombre actuel de convives régulièrement plus de 700, 750, et au-delà de 800 alors qu'au moment de la notification du contrat, 300 convives au plus...). Il ne faudrait pas connaître le même scénario de dégradation qu'avec Newrest.

En réponse aux membres du Conseil d'administration,

Le Président rappelle que son objectif porte sur la qualité du service et l'augmentation de l'équipe en nombre (15+2 pour la T8 700 à 800, 18 pour la T9 801 à 900, et 20 au-delà de 900 alors qu'actuellement, elle est de 14+2 601 à 700) en fonction de l'offre d'Elior (et du nombre de convives constaté sur le 1^{er} trimestre, savoir si l'on est régulièrement au-delà de 800 convives).

Le Président précise que le scénario choisi s'appliquera sur l'année à compter du 1^{er} mars 2023 et que l'avenant prévoira un retour à la structure de la formule prévue au contrat.

Elior précise qu'actuellement, l'entreprise ne fait pas de marge.

Le Cabinet ARBEA mentionne que l'augmentation du scénario 2 qui intègre l'augmentation de 1,70 % (augmentation naturelle du contrat) reste très raisonnable par rapport au contexte économique (+ 12% d'augmentation en moyenne). Si le détail des coûts par poste avait été utilisé dans le cadre de cette renégociation financière, l'augmentation aurait été supérieure à 3,89% et à 8,68% ou à 5,89% et à 6,68%.

Arbea précise aussi que certains contrats dans d'autres structures ont effectivement fait l'objet de LRAR pour envisager la rupture du contrat ou une demande d'indemnisation.

scénarii	1	2	3
% d'augmentation	1,70% Applicable aux frais fixes et aux frais alimentaires	Frais fixes 3,89% Frais alimentaires 8,68 %	Frais fixes 5.89% Frais alimentaires 6.68%
Formules et indices retenus	Formule commune sur les frais alimentaires et les frais fixes (droits d'admission)	Propositions de nouvelles formules de révisions des prix <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur une durée déterminée (temps de la crise inflationniste) ▪ Modification de la formule de révision <ul style="list-style-type: none"> ○ Différenciation entre les frais alimentaires et fixes, avec de nouveaux indices, ○ Utilisation des valeurs et non des moyennes 	Elior prend les pourcentages résultant de la formule du scénario 2 sur lesquels il déporte 2% de la partie alimentaire sur la partie frais fixes.
Contraintes et conséquences mises en avant par Elior	<ul style="list-style-type: none"> - Non représentatif de l'inflation - Dégradation de la prestation par la suppression de certains hors d'œuvre, plats ou desserts, économiquement « non viables » - dans ce cadre, Elior sollicite la mise en place du paiement du 1er pain (tarif : 0.30 € TTC) - Absence d'engagement sur les approvisionnements en produits Egalim (bio entre 6 à 8 %, 20% de produits durables label rouge, AOP/AOC,...), interrogeant quant à la potentielle suppression de ces signes de qualité Elior ne peut s'engager sur les pourcentages suivants : - Non-réalisation des investissements sollicités (nouvelle caisse mémo scan, nouvelle machine à café, outil Partnero). 	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation du niveau de qualité actuel - Engagement sur un taux d'alimentation durable de 20% dont ou et 6 à 8% de bio - Déploiement d'une caisse mémo scan supplémentaire - Déploiement de l'outil Partnero afin de pouvoir accéder automatiquement aux données Elior sur son approvisionnement - Ouverture de la cafétéria sur la pause déjeuner et changement des machines à café (avec percolateurs) 	

Impacts de la révision des prix

Frais fixes Droit d'admission		+ 3,89	+ 5,89
Frais alimentaires	+1,70%	+ 8,68	+ 6,68

Sur la base d'un coût moyen du plateau (NB) en septembre 2022 (source : tableau de bord *Elior*)

Au 1^{er} janvier 2023 SCENARIO 1 application des termes du contrat concernant la revalorisation des prix :

€ TTC	Droit d'admission		Denrées alimentaires
Coût actuel	4.08 €	5.27	5.66 € (NB)
Taux de revalorisation		+1.70%	
Coût projeté	4.15 €	5.36	5.76 €
Impact	+0.07 €	+0.09 €	+0.10 €
Augmentation projetée du plateau	+0.17 €	+0.19 €	

Courant 1er trimestre 2023

€ TTC	SCENARIO 2			SCENARIO 3		
	Droit d'admission		Denrées alimentaires	Droit d'admission		Denrées alimentaires
Coût actuel	4.08 €	5.27	5.66 € (NB)	4.08 €	5.27	5.66 € (NB)
Taux de revalorisation	+3.89%		+8.68%	+5.89%		+6.68%
Coût projeté	4.24 €	5.48 €	6.15 €	4.32 €	5.58	6.04 €
Impact	+0.16 €	+0.21 €	+0.49 €	+0.24 €	+0.31 €	+0.38 €
Augmentation projetée du plateau	+0.65 €		+0.70 €	+0.62 €		+0.69 €

Les membres du Conseil d'administration valident le scénario 2, avec demande de respect du contrat et d'une qualité de service amélioré, avec une équipe dont le nombre est adaptée aux contraintes actuelles du service. Un point sera fait au CA de juin.

Les membres du Conseil d'administration demandent à ce que les rapports d'audit et les rapports mystère continuent de leur être envoyés régulièrement.

Le dernier rapport d'audit réalisé par ARBEA étant arrivé le 17 janvier, l'AGRIA va le transmettre à Elior pour indication des mesures correctives et après compléments éventuels par l'AGRIA, il sera envoyé aux membres du CA et de la CS.

Les membres du conseil d'administration demandent qu'une nouvelle enquête de satisfaction soit menée.

4 -LISTE DES INVESTISSEMENTS

Des investissements sont prévus sur les matériels de cuisine.

- Le changer permet de ne plus avoir de fuite mais également de ne pas changer l'évaporateur lui-même
- EVAPORATEUR ARMOIRE FROIDE A ECHELLE VAUCONSA 34130/0308C 1200W - ANNEE 2013 : 1085 € TTC
- LAVE VAISSELLE A CONVOYEUR A DOIGT COMENDA NE5502 ECO2
 - VENTILATEUR WP6-WP8 2012 : 2168,02 € TTC
 - MOTORED.KWO.1/0,15.380/3.50HZ : 3060,82 € TTC
- 202203511 T91 1 REGULATEUR SERSA : 1180,00 € TTC

Sur l'ensemble des devis réalisés pour procéder à des améliorations sur les équipements et l'organisation de la plonge, (17 000 € TTC), dans le cadre du contrat de maintenance, une remise de 8% a été obtenue de même que la suppression des frais administratifs.

Il est proposé par le Président de l'AGRIA une visite de la cuisine.

Madame Duhec et monsieur Balthazard sont d'accord pour que l'AGRIA leur soumette des devis pour conseils, quand elle le juge nécessaire.

Monsieur Bahmed indique que des subventions du SRIAS peuvent peut-être mobilisées (cf circulaire de 2015 sur les AGRIA)

Les membres du Conseil d'administration valident la liste des investissements.

5 - BUDGET 2023

611500	Elor - alimentaire En fonction du taux de marge prévu et du nombre de convives prévus en 2023	649 449 €	377 931 €	701 040	Elor - Contribution repas	473 835 €	439 632 €
611510	Elor - frais fixes admission En fonction du taux de marge prévu et du nombre de convives prévus en 2023	476 316 €	355 802 €	701 030	Elor - reversions sur ca	- €	- €
614000	Charges cité administrative pour extérieurs	12 000 €	12 000 €	701 110	Subventions interministérielles	111 096 €	44 656 €
615200	Entretien immobilier	1 000 €	1 000 €	701 210	Contribution repas AGRIA	602 878 €	274 075 €
615600	Maintenance	48 000 €	32 000 €	701 310	Frais de bouche admission	- €	1 816 €
615610	Maintenance site internet	4 000 €	3 000 €	701 410	Alimentaire	- €	6 044 €
616000	Assurance	4 000 €	3 800 €	708 000	Refacturation des frais de fonctionnement Déduction d'une quote part relative aux extérieurs estimé à 2,5%.	98 816 €	85 800 €
622600	Expert-comptable	16 000 €	16 000 €	708 000	Refacturation des investissements Déduction d'une quote part relative aux extérieurs estimé à 2,5%.	6 891 €	- €
622620	Commissaire aux comptes	3 750 €	3 600 €	768000	Produits financiers	- €	- €
622630	Avocat	5 500 €	5 500 €	778000	Produits exceptionnels	- €	- €
622640	Assistance administrative Arbés	11 000 €	15 000 €	781600	Reprise provision pour risque	- €	- €
623600	Animation et repas de Noël	- €	- €	787250	Reprise dotations aux amort dérogatoires	13 758 €	40 398 €
626000	Internet	- €	- €	740000	Suvention Préfecture Région	- €	6 000 €
627500	Frais bancaires	100 €	100 €				
681120	Dotations aux amortissements	28 901 €	40 399 €				
687260	Dotations aux amortissements dérogatoire	7 068 €	10 790 €				
	Excédent	32 187 €	13 698 €		Déficit	- €	- €
	Total des Dépenses	1 307 272 €	898 420 €		Total des Recettes	1 307 272 €	898 420 €
		1 125 766	733 633			1 187 807	766 222

L'âge des investissements, déjà souligné par le cabinet Inextenso au cours des précédents CA, explique l'augmentation du poste maintenance. L'AGRIA a engagé des dépenses pour faciliter le travail des équipes mais en contrepartie attend une organisation, des méthodes de travail définies et une réduction des mauvais usages.

Le Président de l'AGRIA indique qu'il faut faire un état entre les dépenses annuelles en matière de maintenance et le changement éventuel des matériels.

Les membres du Conseil d'administration arrêtent à la majorité les comptes de l'exercice 2021.
1 abstention M. Abderrafik Bahmed

6- SUPPRESSION DU « À EMPORTER » AU SELF

Une réflexion est engagée et soumise à réflexion au conseil d'administration. Le « à emporter » dans la salle du self ne concerne plus que le plat chaud et avait vocation à disparaître après la période COVID pour être remplacé par le Click and collect.

Les boîtes actuellement ne sont pas payantes.

Le « à emporter » génère de la perte de couverts, de vaisselle et même de plateaux.

Il faut anticiper la fin de la vaisselle jetable. L'AGRIA précise que cette réflexion est engagée en rappelant toutefois que mettre en place un système de consigne a un coût.

« A emporter » au self	30 à emporter au niveau du self sur 21 jours travaillés	Vaisselle en dur et couverts métal emportés également Une panier représente 100 fourchettes, 150 couteaux et 150 petites cuillères Début novembre 2022, 9 paniers pleines, Le 30/11, seulement 7 paniers pleines
Click and collect	30 en click & collect sur 21 jours travaillés	Horaires 8h45 / 10h15 Admission et les subventions 1 boîte entrée 1 boîte dessert Couverts fournis Formule sandwich Attente moins longue

Pour l'instant, maintien du « à emporter » en self. Un point sera fait au CA de juin.

Elargissement des plages du Click and collect si possible de 8h00 à 10h30 (à voir avec l'Equipe d'Elior)

Les membres du CA demandent à vérifier que les subventions soient appliquées sur les formules sandwiches et que les desserts font bien l'objet du Click and collect. Réponse de principe de l'AGRIA oui, sous réserve de confirmation.

Les membres du Conseil d'administration demandent qu'un membre de l'équipe Elior passe dans les bureaux 2 fois par an, comme cela se faisait au cours des années passées, pour récupérer les couverts et assiettes qui y sont stockés.

7 - RESERVATION DES TABLES

Le président de l'AGRIA précise qu'une réflexion peut être amorcée, sachant que les missions de l'AGRIA et la vocation du RIA doivent être respectées, en tenant compte de la fréquentation du RIA et des contraintes d'organisation.

L'AGRIA

- a) est une instance indépendante qui gère le restaurant interadministratif (RIA)
- b) a la responsabilité
 - de l'accueil des convives, de la qualité du service de restauration qui leur est rendu,
 - de la bonne organisation du RIA, de son bon fonctionnement, et des locaux pour que cette mission puisse être correctement exécutée
- c) est la seule référente des administrations adhérentes et de leurs demandes
- d) est propriétaire du mobilier et des matériels de cuisine et de conservation. Elle est propriétaire de la vaisselle et les couverts, au prorata de ce qu'elle a acheté avec ELIOR.

Missions du RIA et horaires d'accès

- a) Le RIA a pour mission d'accueillir les agents des administrations adhérentes pour le déjeuner.
- b) La destination prioritaire et incontournable de l'équipement est la restauration de l'ensemble des agents des administrations et organismes sous convention avec l'AGRIA.
- c) L'accès au RIA est garanti aux agents venant déjeuner de 11h30 jusqu'à 13h45

RIA :

- 546 places assises en même temps
- Respect des horaires de service de restauration et pas d'empêchement de la bonne organisation et de la bonne tenue de celui-ci
- Pas de déplacement des tables et des chaises
- Pas d'empêchement des agents d'accéder au service de restauration comme ils le souhaitent

Les propositions seront examinées lors du prochain CA.

8 – FERMETURE POUR TRAVAUX

Des travaux prévus remplacement des dalles de plafond et de l'éclairage de la cuisine. Ils seront pris en charge par le conseil de la cité administrative mais menés sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Essonne

Cela va impliquer une fermeture prévue pendant les vacances de février 2023 (2ème semaine).

Des travaux relatifs à la VMC sont également programmés (110 000 € et 1 mois). Le Président de l'AGRIA souhaiterait qu'ils soient menés dans un temps proche également, pour que les travaux portant sur les dalles de plafond ne doivent pas être refaits au bout de 6 mois.

Les membres du Conseil d'administration valident cette proposition mais demandent si les travaux ne peuvent pas être faits sur un weekend

9 – QUESTIONS DIVERSES

Mise en place d'un tapis antidérapant à l'entrée du couloir permettant l'accès au RIA

Ouverture de la cafétéria le matin

La réunion est levée à 18h30

Pour le Président Etienne Darmagnac

et par délégation



Jean Boidé